

**DEPARTEMENT  
DU VAR**

**EXTRAIT du REGISTRE  
des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale  
De GRIMAUD**

**PREFECTURE DU  
VAR - TOULON**

**C. C. A. S. de GRIMAUD  
697 route nationale  
83310 GRIMAUD**

**Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à domicile.

Nombre de membres	-	En exercice :	15	<b><u>Présents</u> :</b>	<b>Monsieur Alain BENEDETTO</b>
				<b>Madame Martine LAURE</b>	
				<b>Madame Janine LENTHY</b>	
				<b>Madame Marie-Dominique FLORIN</b>	
-	Présents :	8	<b>Madame Isabelle LUPORINI</b>		
			<b>Madame Anne ZACHARY</b>		
			<b>Madame Simone LONG</b>		
			<b>Madame Huguette REBOUL</b>		
-	Votants :	8	<b><u>Excusés</u> :</b>	<b>Monsieur François BERTOLOTTO</b>	
			<b>Madame Viviane BERTHELOT</b>		
			<b>Madame Yvette ROUX</b>		
			<b>Monsieur Jean-Louis BESSAC</b>		
			<b>Madame Mireille BRUNEAU</b>		
			<b>Monsieur Stéphane PEYNE</b>		
			<b>Madame Eva VON FISCHER BENZON</b>		
<b><u>Secrétaire de Séance</u> :</b>				<b>Anne-Charlotte SALVI</b>	

Le CCAS de Grimaud a mis en place un service de transport à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en s'équipant, par le biais d'un contrat de location longue durée, d'un nouveau véhicule entièrement financé par des emplacements publicitaires. Ce véhicule de type mini-bus est aménagé PMR (Personne à Mobilité Réduite) pour l'emplacement d'un fauteuil roulant.

Le coût de l'aménagement est à la charge du CCAS pour un montant de 5 500€ HT (cinq mille cinq cents euros hors taxes).

Le CCAS souhaite solliciter une subvention d'investissement au Conseil Départemental du Var dans le cadre de la compétences « Solidarités et cohésion territoriale » à hauteur de 4 400€ HT (Quatre mille quatre cents euros hors taxes) soit 80% du coût global de l'opération.

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la demande de projet d'investissement dont le coût s'élève à 5 500€ HT

**SOLLICITE** la demande de subvention du Conseil Départemental du Var à hauteur de 4 400€ HT

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout acte et document tendant à rendre effective cette décision.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

**La Vice-Présidente,  
Martine LAURE**

